

Compte rendu de la séance du 12 décembre 2024

Secrétaire(s) de la séance:
Éric PASSIEU

Ordre du jour:

Fonctions et délégations des adjoints
Fixation des indemnités des élus
Désignation de la commission urbanisme
Désignation des délégués élections listes électorales
Désignation de la commission budget
Désignation de la commission appels d'offres
Désignation de la commission informations municipales
Désignation de la commission aménagement de la commune
Désignation de la commission animation de la commune
Désignation de la commission bibliothèque
Désignation de la commission conseil municipal des jeunes
Désignation de la commission travaux
Nomination des délégués au syndicat RPI
Représentants de la commune au SI CES St Mard
Désignation des représentant au CCAS
Désignation des délégués SIER Canton de Claye Souilly
Désignation des délégués au SDESM
Désignation des représentants à la CLECT
Désignation des représentants au GIP INTER Scot
Désignation des représentants au Syndicat du Ru de Rutel
Désignation des représentants au SMAEP Thérouanne, Marne et Morin
Modification du sens de circulation- restitution des amendes de police
Rapport sur le zonage (schéma directeur d'assainissement de la CCPMF)
Recensement de la population- agents recenseurs

Délibérations du conseil:

FONCTIONS ET DELEGATION DES ADJOINTS (DE 2024 033)

Le Maire indique au Conseil Municipal quelles seront les attributions particulières de chaque adjoint:

Madame Alexandra BOURILLON, première adjointe, est nommée Adjointe au Maire. Elle remplace le Maire empêché, et dispose de la signature en tous domaines.

Elle est déléguée à l'urbanisme .

Monsieur Hugues COURTIER, deuxième adjoint, est délégué aux finances communales, au budget communal et aux budgets annexes, et aux impôts locaux.

Monsieur Gaëtan GAGNANT, troisième adjoint, est délégué à l'aménagement de la commune, à l'animation de la commune et à la bibliothèque.

Madame Blandine LATHELIZE, quatrième adjointe est déléguée à la communication, à l'information et à la vie citoyenne.

Le Maire,
Benoît CODRON

**FIXATION DES INDEMNITES DES
ELUS (DE 2024 034)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23

Vu la délibération n° 2020-12 du 6 décembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal procède à l'élection du Maire,

Vu la délibération n° 2020-14 du 6 décembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal fixe à 4 le nombre des adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 2020-15 du 6 décembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection des Adjoints au Maire,

Considérant que les indemnités de fonction sont calculées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique conformément aux dispositions des articles L2123-20 à 24 et R.2123-23 du C.G.C.T,

Considérant que le code susvisé fixe les taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Que les indemnités du maire et des adjoints soient calculées en faisant référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale sur la base d'un taux de :

Maire : 40,3 %
Adjoints au maire : 10,7 %

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 8 juillet 2020

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal

Article 4 : Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.



TABLEAU RÉCAPITULATIF

Fonction	Taux base	Pourcentage	Montant Indemnité (brut)
Maire	4 110,52 €	40,3 %	1656,54 €
1er Adjoint	4 110,52 €	10,7 %	439,82 €
2ème Adjoint	4 110,52 €	10,7 %	439,82 €
3ème Adjoint	4 110,52 €	10,7 %	439,82 €
4ème Adjoint	4 110,52 €	10,7 %	439,82 €
TOTAL			3415,82€

Le Maire,
Benoît CODRON

INDEMNITES RECENSEURS (

Le Conseil
en avoir délibéré, à
présents ou

DECIDE d'allouer
agents recenseurs



Votes pour :13

Votes contre : 0

Abstentions : 0

DES AGENTS DE 2024 035)

Municipal de VILLEROY, après
l'unanimité des membres
représentés,

une indemnité forfaitaire aux
d'un montant de **1801,80 € brut.**

Le Maire,
Benoît CODRON

DESIGNATION DE LA COMMISSION URBANISME (DE 2025 001)

Madame Alexandra BOURILLON expose que
cette commission a pour rôle d'étudier les
dossiers afférents à l'urbanisme.

Sa fréquence de réunion : suivant les
instructions des dossiers

Elle est composée de 5 personnes minimum.



Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer:

les délégués suivants à la Commission Urbanisme :

5 Délégués :

- Alexandra BOURILLON
- Mathias HANUSIAK
- Bertrand CODRON
- Hugues COURTIER
- Fabien COURTIER

DESIGNATION DES DELEGUES ELECTIONS LISTES ELECTORALES (DE 2025 002)

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les délégués suivants ÉLECTIONS, DIFFÉRENTES LISTES ,

RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE (REU)

1 Délégué : Blandine LATHELIZE

CHAMBRE DU COMMERCE

1 Délégué :

CHAMBRE DES METIERS

1 Délégué :

CHAMBRE DE L'AGRICULTURE

1 Délégué :

BAUX RURAUX

1 Délégué :

DESIGNATION DE LA COMMISSION BUDGET (DE 2025 003)

Monsieur COURTIER expose :

La commission budgets a pour rôle d'établir le budget de la commune.

Sa fréquence de réunion : au moins une fois par an et plus si modification nécessaire du budget.

Elle est composée du maire et de ses adjoints.

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les délégués suivants à la Commission budget :

Maire et Adjoints

- CODRON Benoît
- BOURILLON Alexandra
- COURTIER Hugues

- GAGNANT Gaëtan
- LATHELIZE Blandine

DESIGNATION DE LA COMMISSION APPELS D'OFFRES (DE 2025 004)

Cette commission a pour rôle d'examiner à l'ouverture des plis d'un marché public la conformité du dossier proposé. Cette commission peut être aidée par une personne habilitée à l'instruction du dossier.

Sa fréquence de réunion : sur demande.

Elle est composée :

Du Maire, de 3 titulaires, de 3 suppléants.

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les délégués suivants à la Commission appels d'offres

Le Maire, Président d'office :

- CODRON Benoît

3 Titulaires :

- Bertrand CODRON
- Hugues COURTIER
- Micael GONCALVES

3 Suppléants :

- Fabien COURTIER
- Eric PASSIEU
- Romain COURTIER

DESIGNATION DE LA COMMISSION INFORMATIONS (DE 2025 005)

Madame Blandine LATHELIZE expose que cette commission a pour rôle d'informer les habitants de la commune par différents supports d'information.

Sa fréquence de réunion minimum semestrielle.

Elle est composée de 5 délégués:

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer:

les délégués suivants à la Commission Informations Municipales :

5 Délégués :

- LATHELIZE Blandine
- BOURILLON Alexandra
- CODRON Delphine
- GAGNANT Gaëtan
- GOAPPER Sébastien

DESIGNATION DE LA COMMISSION AMENAGEMENT (DE 2025 006)

M. Gaëtan GAGNANT expose que cette commission a pour aménager la commune afin de rendre le cadre de vie agréable : circulation, aires de jeux, fleurissement etc...

Sa fréquence de réunion trimestrielle.

Elle est composée de 5 délégués:

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

DÉCIDE de nommer les délégués de la commission aménagement de la commune :

5 Délégués :

- GAGNANT Gaëtan
- LATHELIZE Blandine
- CODRON Delphine
- GOAPPER Sébastien
- HANUSIAK Mathias

DESIGNATION DE LA COMMISSION ANIMATION DE LA COMMUNE (DE 2025 007)

Cette commission a pour but de programmer les animations dans la commune

Sa fréquence de réunion trimestrielle.

Elle est composée de 5 délégués représentant les associations municipales de Villeroy.

Il sera demandé aux associations d'ajouter dans les statuts que le Maire ou son représentant, est membre de droit à titre consultatif au sein du conseil d'administration. C'est une obligation lorsqu'une commune verse une subvention.

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les délégués suivants à la Commission animation de la commune :

- GAGNANT Gaëtan
- Mathias HANUSIAK représentant le Maire à l'AFR de Villeroy
- Fabien COURTIER représentant le Maire au CSV Villeroy
- Blandine LATHELIZE représentant le Maire aux boulistes de Villeroy
- Eric PASSIEU représentant le Maire au Musée 14-18
- Alexandra BOURILLON représentant le Maire au comité des fêtes.

DESIGNATION DE LA COMMISSION BIBLIOTHEQUE (DE 2025 008)

Monsieur Gaëtan GAGNANT expose que cette commission a pour mission d'évoquer au conseil les besoins de la bibliothèque.

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les titulaires suivants à la Commission BIBLIOTHEQUE :

3 Titulaires :

- Gaëtan GAGNANT
- Romain COURTIER
- Alexandra BOURILLON

COMMISSION CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (DE 2025_009)

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal des jeunes se réunit pour suggérer au conseil des propositions d'aménagement ou d'animations pour la commune.

Sa fréquence de réunion minimum mensuelle.

Le conseil municipal des jeunes est encadré par 4 délégués:

-

Après exposé du Maire,

après en avoir délibéré,

le Conseil municipal décide,

à l'unanimité des membres présents de nommer les délégués suivants:

- Blandine LATHELIZE
- Gaëtan GAGNANT
- Sébastien GOAPPER
- Eric PASSIEU

DESIGNATION DE LA COMMISSION TRAVAUX (DE 2025_010)

Le Maire expose que la commission se réunit pour étudier et contrôler les travaux de la commune

Sa fréquence de réunion sur demande.

Elle est composée de tout le Conseil

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les délégués suivants à la Commission Travaux :

Tout le Conseil : Benoît CODRON, Alexandra BOURILLON, Hugues COURTIER, Gaëtan GAGNANT, Blandine LATHELIZE, Eric PASSIEU, Annie ETOILE, Sébastien GOAPPER, Bertrand CODRON, Delphine CODRON, Romain COURTIER, Anissa HASNAOUI, Fabien COURTIER, Mathias HANUSIAK et Micael GONCALVES.

NOMINATION DES DELEGUES AU SEIN DU RPI (DE 2025_011)

Le Maire expose que le Syndicat Intercommunal de regroupement Pédagogique (SIRP) Villeroy les Plessis a pour but de gérer l'école de Villeroy avec les communes du Plessis aux bois et du Plessis l'Evêque.

Chaque commune a 3 titulaires et 2 suppléants-

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY
Décide de nommer les délégués suivants, au Syndicat VILLEROY / LES PLESSIS :

3 Titulaires :

- Alexandra BOURILLON
- Delphine CODRON
- Hugues COURTIER

2 Suppléants :

- Romain COURTIER
- Gaëtan GAGNANT

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SI CES SAINT MARD (DE 2025 012)

Le Maire expose que ce syndicat gère le collège Saint Mard.

Villeroy a 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants-

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les délégués représentants la commune au Syndicat SI CES ST MARD :

2 délégués titulaires :

- Gaëtan GAGNANT
- Eric PASSIEU

2 délégués suppléants :

- Alexandra BOURILLON
- Fabien COURTIER

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CCAS (DE 2025 013)

Le Maire expose que le CCAS intervient pour des aides ou des actions sociales

Il est composé d'1 Président le Maire : Benoît CODRON, de 4 délégués du Conseil et de 4 délégués hors conseil.

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les délégués suivants au C.C.A.S. :

4 Délégués :

- Delphine CODRON
- Hugues COURTIER
- Bertrand CODRON
- Sébastien GOAPPER

DESIGNATION SIER CANTON DE CLAYE SOUILLY (DE 2025 014)

Le Maire expose que ce syndicat gère l'entretien et le dépannage de l'éclairage public.

Villeroy a 2 titulaires et 2 suppléants à nommer:

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les délégués suivants, au SIER du Canton de Claye-Souilly et des communes limitrophes :

2 Titulaires :

- COURTIER Hugues
- PASSIEU Eric

2 Suppléants :

- GONCALVES Micael
- HANUSIAK Mathias

DESIGNATION DES DELEGUES AU SDESM (DE 2025 015)

Le Maire expose que ce syndicat gère les énergies d'électricité, de gaz et énergies renouvelables.

Villeroy a 2 titulaires et 1 suppléant à nommer-

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les délégués suivants, au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne :

2 Titulaires :

- COURTIER Hugues
- PASSIEU Eric

1 Suppléant :

- COURTIER Romain

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CLECT (DE 2025_016)

Le Maire expose que la commune doit être représentée à la commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) de la CCPMF.

Cette commission contrôle les mouvements des recettes et dépense lors du transfert d'une compétence vers l'intercommunalité. Cette commission détermine le solde à reverser ou à recevoir pour la commune.

Pour Villeroy 1 titulaire et 1 suppléant à nommer

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les représentants suivants à la commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) de la CCPMF :

- 1 titulaire : Benoît CODRON
- 1 suppléant: Hugues COURTIER

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU GIP INTER SCOT (DE 2025_017)

Le Maire expose que la commune doit être représentée au Groupement d'Intérêt Public Inter SCOT (GIP INTER Scot) de la CCPMF.

Ce GIP est un groupement de 4 intercommunalités réunies pour relancer le développement de l'industrie et du commerce sur l'ensemble du GIP Interscot.

Pour Villeroy 1 titulaire et 1 suppléant à nommer

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les représentants suivants au Groupement d'Intérêt Public Inter SCOT (GIP INTER Scot) de la CCPMF :

- 1 titulaire : Benoît CODRON
- 1 suppléant: Eric PASSIEU

DESIGNATION REPRESENTANTS RU DE RUTEL (DE 2025_018)

Le Maire expose que la commune doit être représentée au syndicat du rû de rutel pour la CCPMF. Ce syndicat gère l'entretien du rû de rutel.

Pour Villeroy 1 titulaire et 1 suppléant à nommer

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les représentants suivants, au syndicat du Rû de RUTEL pour la CCPMF :

1 Titulaire :

- Romain COURTIER

1 Suppléant :

- Hugues COURTIER

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SMAEP THEROUANNE MARNE ET MORIN (DE 2025_019)

Le Maire expose que la commune doit être représentée au Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Thérouanne Marne et Morin (SMAEP TMM). Ce syndicat gère la fourniture d'eau potable.

Pour Villeroy 1 titulaire et 1 suppléant à nommer

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les représentant titulaires et suppléants au SMAEP Thérouanne, Marne et Morin :

1 Titulaire :

- Bertrand CODRON

1 Suppléant :

- Micael GONCALVES

MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION - RESTITUTION DES AMENDES DE POLICE (DE 2025_020)

Monsieur le maire expose :

Afin d'assurer la sécurité des piétons, la commune de Villeroy propose de modifier le sens de circulation de certaines rue de la commune

Rue du Cheval Blanc:

Mise en sens unique depuis le carrefour de la rue Saint Pierre jusqu'à la rue de la Guette.

La fin de la rue reste à doubles sens.

Le stationnement unilatéral interdit sur les trottoirs, coté impair jusqu'à la rue de la guette et coté pair après.

Rue de la Guette:

Mise en sens unique depuis le carrefour de la rue du cheval blanc jusqu'à la rue neuve.

Chemin de Puisieux:

Mise en sens unique depuis le carrefour de la rue Saint Pierre jusqu'à la rue du puits, les véhicules agricoles pourront emprunter la voie à contre-sens.

Le stationnement unilatéral interdit sur les trottoirs, coté pair.

Rue du puits:

Mise en sens unique depuis le carrefour du chemin de Puisieux jusqu'à la rue Saint

Pierre.

Le stationnement unilatéral interdit sur les trottoirs, coté pair jusqu'au n°4 et coté impair après.

Le Conseil Départemental répartissant annuellement le produit des amendes de police de l'année précédente, en faveur des communes ou groupements de communes de moins de 10.000 habitants, qui réalisent des travaux d'amélioration de la sécurité routière, dès lors qu'ils en ont la compétence.

La commune peut déposer 2 demandes au maximum et le coût cumulé des travaux pris en compte est plafonné à 20.000€ HT

Dans le cadre de l'élaboration du programme 2025, la demande devra être déposée avant le 31 janvier 2025.

Monsieur le Maire propose de présenter le projet de modification du sens de circulation pour le programme de répartition du produit des amendes de polices, après en avoir obtenu l'accord du Conseil municipal.

QUESTIONS

Garderie

Un conseiller municipal a demandé si un projet de rénovation de la garderie était prévu.

=> Cette question sera portée lors de la prochaine commission travaux (date à définir).

Proposition d'aide

Un membre du public présent lors du conseil municipal propose de refaire les plafonds de la garderie à titre gracieux.

=> Ce point sera revu lors de prochaine commission travaux (date à définir).

AFR

Une réunion entre le maire, les membres du bureau de l'AFR a été planifiée afin de faire un point sur la garderie (projets, situation économique, ...).

=> Réunion a eu lieu courant décembre 2024

Dépôts sauvages

De nombreux dépôts ont pu être constatés autour de la commune.

Les plaintes ont été déposées en Gendarmerie.

Fin de séance : 20h42